



Vous assiste dans la sécurisation de vos projets.

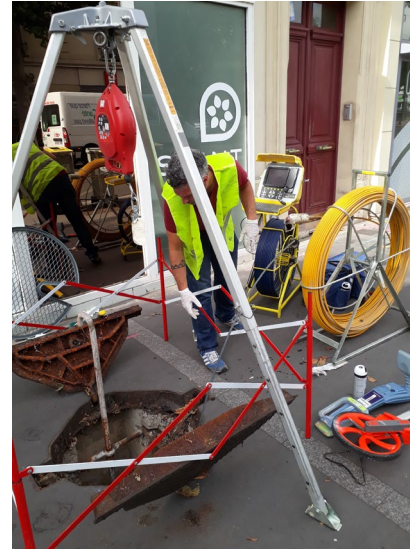
Assistance dans le cadre de la réglementation 'Anti-Endommagement'

JF Maregiano

Tel : 06 66 34 12 09

Mail : contact@sisyphe-holding.com

1 Rue de la Terre de Feu - 91940 Les Ulis



- ✓ La réglementation dite 'anti-endommagement' de février 2012 (RAE) impacte vos projets et vous impose de nouvelles contraintes.
- ✓ Les responsables de projets et leurs maîtres d'œuvres peuvent en tirer de gros avantages et sécuriser leurs projets.
 - Sécurisation contractuelle au travers de la définition des responsabilités des acteurs.
 - Sécurisation financière au travers des Clause Particulières dans les marchés de travaux.
 - Sécurisation technique au travers des études préalables obligatoires.
 - Sécurisation en terme de délai au travers des procédures imposées sur le terrain.
- ✓ Les maîtres d'ouvrages peuvent être remboursés d'une partie des couts de ces études préalables. Obtenir ce remboursement n'est pas anodin au niveau financier, mais il impose une démarche structurée pour être mené à terme.



Le constat :

Cette réglementation, fruit de la négociation entre les quatre grands groupes d'acteurs (Etat, Maîtres d'Ouvrages, exploitants de réseaux et entreprises de travaux) est complexe:

- De nombreuses lois, décrets, arrêtés et circulaires sont parus.
- Le guide technique comporte 3 volumes sur 385 pages
- Les normes associées sont au nombre de 3 et passeront à 5.

La réglementation anti-endommagement fortement évolué en 2020 avec une nouvelle manière de procéder et de nouvelles échéances.

De ce fait, les acteurs sont désorientés.

Ils appliquent mal la réglementation.

Le constat :

Cette réglementation, offre pourtant des bénéfices indéniables aux acteurs :

- Le responsable de projet et son maître d'oeuvre.
 - Peuvent se faire rembourser le montant des IC sous certaines conditions.
 - Leurs projets sont sécurisés sur le plans des accidents, mais aussi sur le plan contractuel : Il a les moyens d'assurer cette sécurité au travers des clauses spéciales à intégrer dans le DCE.
 - Les responsabilités sont mieux définies.
- L'exploitant.
 - Il devrait améliorer la cartographie de ses réseaux grâce aux IC et aux récolements précis en fin de travaux.
 - La mise à jour de sa cartographie dans un SIG apportera des bénéfices certains.
- L'entreprise de travaux
 - Peut sécuriser son chantier grâce aux marquages piquetages, clauses d'arrêt et autres prestation rémunérées dans le cadre de la réglementation.
 - La sécurisation à l'amont du chantier est souvent synonyme de moins de travaux imprévus.

Vous ne devez pas passer à côté des ces avantages.

Nous sommes là pour vous y aider.



Notre vocation :

- Notre mission :

Vous aider à sécuriser vos projets de réseaux enterrés.

- Notre métier :

**Assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre,
Formations dans le domaine de la Réglementation Anti-
Endommagement et des conduites enterrées.**

- Nos objectifs :

Vous apporter de la valeur et des économies.



Notre vocation : Eviter ça ...



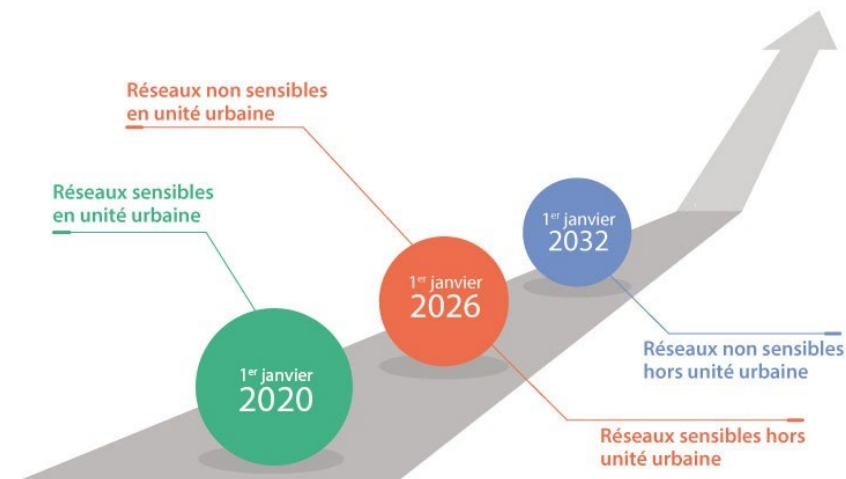
GUIDE D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

relative aux travaux à proximité des réseaux

Fascicule 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Version 2



Date : 11/01/2017.
Rédacteur
Nom : VINCENT
Fonction : Technicien
Service : MP

Compte Rendu de Marquage Piquetage

Désignation et références

Désignation du chantier : *Bordy ; Rue des Escholiers ; 16017*

Nom du Maître d'œuvre :

N° de DT :

Nom et référence des personnes présentes :

Nom	(exploitant, Moe, entreprise, MoA)	Entreprise et fonction	Téléphone / courriel
VINCENT	Entreprise	JFM Conseils, Technicien	01.69.28.37.19

Contexte du chantier

Adresse des travaux : *rue des Escholiers ; Bordy*

Nature des travaux et techniques utilisées : *Assainissement*

Date prévisionnelle de démarrage : *11/01/2017*

Durée prévisionnelle des travaux : *2 semaines*

Recommandations et localisation des ouvrages

Le marquage-piquetage :	Précisions
- identifie la présence des réseaux suivants :	
☒ électricité (BT, HTA, HTB) ☒ éclairage ☐ feux tricolores et signalisation routière	
☒ gaz ☐ hydrocarbures ☐ produits chimiques	
☒ eau potable ☐ assainissement (EU-EP) ☐ chauffage/climatisation ☒ télécommunications	
☐ Zone d'emprise multiréseaux	
- s'appuie sur des investigations complémentaires ?	
☒ OUI ☐ NON	
- identifie des zones de doutes / à risques (coudes, croisements, branchements) ?	
☐ OUI ☒ NON	
- suit le code couleur réglementaire* ?	
☒ OUI ☐ NON	Réseaux d'éclairage en rose.
- matérialise :	
- l'axe présumé des ouvrages ?	
☒ OUI (préciser lesquels) ☐ NON	TOUS
- la zone d'emprise d'un ou plusieurs ouvrages ?	
☒ OUI (préciser lesquels) ☐ NON	ELEC
- identifie les profondeurs de l'ouvrage ?	
☒ OUI ☐ NON	
- matérialise la classe de précision ?	
☒ OUI ☐ NON	- Si OUI ☐ sur plan ☒ sur le terrain Si aucune mention : Classe A
Documents annexés au PV :	
☐ photos ☐ croquis ☐ plans ☐ recommandations techniques spécifiques au chantier (cas où l'exploitant réalise le marquage-piquetage) ☐ autres	



Nos Prestations :

- **Assistance vis-à-vis de la Réglementation Anti-endommagement.**

Financement des Investigations Complémentaires (IC).

Etablissement des cahiers des charges et suivi des consultations de prestataires.

Mise aux normes des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE).

Assistance en cas d'accrochage de canalisations.

- **Assistance Technique et réglementaire dans le domaine des réseaux humides.**

Conformité réglementaire et structurelle des réseaux et des rejets.

Etablissement des cahiers des charges et suivi des consultations de prestataires.

Assistance pour le financement des projets de mise en conformité.

Assistance pour les diagnostics des installations (dossier et consultations)

- **Formations.**

Nous formons vos équipes et vos collaborateurs à ces différents sujets afin qu'ils s'approprient la réglementation et ses bénéfices.

Trente six ans d'expérience dans le domaine :

- 1986 – 89 : DEHE TP : Membre de la FRTP Centre.
- 1991 – 2000 : Entrepose – Insituform :
 - Membre de la FSTT : Participation à des groupes de travail.
 - Participation au groupe de travail sur le 3R Réhabilitation.
- 2001 – 2020 : JFM Conseils.
 - Depuis 2001 : ASTEE : Groupe Chartes Qualité.
 - 2001 – 10 : FSTT : Membre du bureau et de la FSTS.
 - Depuis 2003 : Enseignant à l'Université Paris Est (G Eiffel)
 - 2002 – 09 : Enseignant à Tecomah (CCI Ile de France).
 - 2002 - 20 : Enseignant à l'EIVP (Ingénieurs de la Ville de Paris)
 - 2010 – 12 : Participation aux expérimentations préalables à la RAE.
 - Depuis 2011 : Membre de la FNEDRE, Animateur de la Région IDF-HDF, représentant auprès de l'observatoire régional et dans de nombreux groupes de travail.
 - Depuis 2018 : Formateur AIPR.
 - 2019 – 22 : Président et vice-président de la FNEDRE.
Membre de l'Observatoire National de la Réforme.



SisA

ph

